

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2023-104****ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS GUENO – ZONE 2AUh RUE DE BREST**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la sécurité

Dans le cadre de la succession de leur père, les Consorts GUENO ont pris l'attache de la Ville pour évoquer le devenir de leur terrain non bâti situé à l'extrémité Nord de la zone 2AUh rue de Brest.

En effet, l'ensemble de la zone 2AUh est identifiée par l'emplacement réservé n° 302 : « *réserve de terrains pour la construction de bâtiments communaux et la réalisation d'une voie entre la rue de Brest et la rue de Faligot* » ; la Ville a donc manifesté son intérêt d'acquérir l'emprise du terrain non bâti.

La parcelle objet de la vente, cadastrée section BR n° 98, d'une contenance totale de 2 104 m<sup>2</sup>, est composée d'un terrain non bâti à céder à la Ville et d'une maison d'habitation (classée en zone Ub) conservée par les propriétaires. Ces derniers souhaitent également conserver le jardin attenant à l'habitation d'environ 840 m<sup>2</sup>.

Dans son avis du 19 avril 2023, le Service de France Domaine a estimé la valeur du bien à acquérir par la Ville à 22 €/m<sup>2</sup>. Après quelques échanges avec les Consorts GUENO, un accord a été trouvé sur 24,20 €/m<sup>2</sup> incluant ainsi la marge d'appréciation de 10 % qui nous est ouverte. Soit un coût d'acquisition d'environ 30 492 € pour un terrain de 1 260 m<sup>2</sup>.

N° de parcelle	Surface à acquérir	Propriétaires	Prix / conditions
BR n° 98p	≈ 1260 m <sup>2</sup>	Mme KERSCAVEN 543 passage de la Fontaine 76 480 BERVILLE SUR SEINE  M. Philip GUENO 6 rue des Saules 22 120 HILLION	<b>24,20 € / m<sup>2</sup></b> + frais de géomètre + frais d'acte (administratif ou notarié)

L'intervention d'un géomètre-expert viendra déterminer précisément la surface du terrain à acquérir, dont les frais seront supportés par la Ville de Languieux.

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Languieux.

En conséquence, **je vous propose** :

- D'approuver l'acquisition aux Consorts GUENO d'une partie de la parcelle cadastrée section BR n° 98 située rue de Brest, au prix de 24,20 €/m<sup>2</sup>, le prix définitif étant déterminé après réalisation du document d'arpentage, et de prendre en charge les frais de géomètre et les frais d'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer les actes de vente à intervenir, qu'ils soient sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Yann HAMON et Laurence LEVEE).**

Pour extrait conforme,

Languieux, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST



